



ÉLODIE JEANNETEAU

◆ — Avocate — ◆

## OFFRE DE CESSION DE CLIENTELE

Exerçant depuis 5 ans dans le domaine du droit des étrangers et de la nationalité au barreau d'Angers, je souhaite céder ma clientèle composée :

- D'entreprises
- De particuliers.

Les domaines d'intervention sont les suivants :

Conseil : dossiers de demande de titre de séjour, dossiers de visa, demandes d'autorisation de travail pour les employeurs

Contentieux : Refus de séjour, OQTF, asile, visas et nationalité (TA Nantes proche), nationalité au TJ

Activité moitié conseil et moitié contentieux.

**La valeur de la cession de clientèle est évaluée à 50% du CA annuel égal à 75.000€, soit 37.500 €** (voir sur ce point le guide interfimo « Prix de cession des cabinet d'avocats » édition 2022).

Si vous souhaitez récupérer les dossiers en cours, il faudra se mettre d'accord sur les montants de répartition en plus du prix de cession de la clientèle.

Possibilité de reprise du bail de sous-location à Angers sous réserve de l'accord du bailleur (cabinet partagé d'avocats d'autres spécialités).

Possibilité d'accompagnement de ma part si cette matière n'est pas votre spécialité.

Pour plus d'informations vous pouvez me contacter au 06 95 97 21 07 ou par mail [contact@jeanneteau-avocat.fr](mailto:contact@jeanneteau-avocat.fr).

Me Elodie Jeanneteau